

Tribune de l'Environnement
Associations militantes
Association du Menhir de Kervigot

Pour la défense des sources des ruisseaux de Saint Laurent et de Saint Jean
Analyse du projet de CET de classe 3
Analyse du projet d'installation d'un CET de classe 3 au lieu-dit Kervigot en Beuzec-Conq, sur la commune de Concarneau - Finistère
Descriptif du projet

La zone de Kervigot est située en aval du CD44, entre le hameau de la Boissière et le hameau de Kerilin.

Il est prévu un projet de CET de classe 3, sur une surface de 20 hectares, correspondant à des terres dont la destination actuelle est agricole.

Ces terres appartiennent ou ont appartenu jusqu'il y a peu à Monsieur Nicolas, exploitant agricole (Vente en cours à Monsieur Le Pape, personne physique). Elles ont toujours été d'une exploitation difficile en raison de leur inondation pendant la période hivernale, ne permettant pas le passage d'engins agricoles.

La zone de Kervigot correspond en effet à une zone humide à nappe phréatique affleurante et sources nombreuses alimentant deux ruisseaux :

Au Sud, le ruisseau de Saint Jean, par deux canaux situés à l'Est et à l'Ouest du lieu-dit Kerampennec.

A l'Ouest, le ruisseau de Saint Laurent, le long du bassin versant situé au Nord du lieu-dit Kerilin.

Les sources de Kervigot servent à l'alimentation de nombreuses habitations, lavoirs, site de pisciculture dans les zones de Kervigot, Kerilin, Keroulin, Kerampennec, Croas Amandy, Penanguer, Kerhuel, Moulin Chef du Bois.

Le bénéficiaire de ce projet de CET est l'entreprise d'exploitation de carrières et travaux publics Société Yves Le Pape et Fils Travaux Publics (Plomelin) qui est présente au-delà de l'Odet, dans le Pays Bigouden, soit à environ 25 / 30 Km du site de Kervigot.

La zone des bassins versants des ruisseaux de Saint Laurent et Saint Jean : un site environnemental sensible et à protéger

Face à une urbanisation côtière croissante, ces bassins versants largement boisés (sites classés) et peu construits constituent un poumon vert important permettant la préservation d'un biotope riche en espèce végétales et animales.

Sur les zones agricoles en amont comme Kervigot, la disparition progressive d'une agriculture intensive au profit de jachères et de pâturages permet une amélioration constante de la qualité des eaux.

Pour améliorer le drainage naturel des sols, des travaux de canalisation souterraine importants ont été entrepris au siècle dernier et au début de ce siècle (voûtes de pierres) permettant de limiter la turbidité des eaux pendant les périodes les plus pluvieuses et d'éviter les engorgements et les effets de pollution des sols.

Il y a dix ans, la construction d'un barrage et la mise en eau de la partie côtière des bassins versants avait été envisagée par les pouvoirs publics, comme une réserve d'eau stratégique pour les cantons avoisinants, mettant clairement en évidence l'importance de ce site.

Pris avec du recul, il paraît absurde de renforcer la fragilisation d'un site naturel exceptionnel, en bordure de côte, déjà soumis à une sollicitation forte de la circulation des voitures au cours de la période estivale (flux entre voie express et Fouesnant / Benodet) par la création d'une activité de décharge qui trouverait une meilleure place dans un site isolé.

La préservation du site de Kervigot est au cœur du maintien de la consommation d'eau par

les habitations de proximité

Sur la base d'une première étude du site et d'une recension rapportée par les anciens, le nombre de sources présentes dans les 20 hectares peut être estimé à 5.

Sur la zone des bassins versants des ruisseaux de Saint Jean et de Saint Laurent, concernés par le projet de Kervigot, on dénombre plusieurs dizaines de prises d'eau à usage d'habitation / puits, quatre anciens lavoirs, une installation de pisciculture, un bassin de régulation des eaux, un étang.

La qualité du patrimoine naturel en danger

Les effets de la mise en place d'un CET de classe 3 sont au moins au nombre de 7:

Des effets de compression des sols qui conduit à une déstabilisation des sources et des eaux souterraines.

Des effets de lixiviation sur les déchets déposés, puis de percolation vers les sols.

Des effets de pollution des nappes et sources accrues par la possibilité d'une mise en décharge ouverte en libre service (indication de Monsieur Le Pape, lors de la réunion publique du 12/07/2001 au Menhir de Kervigot), ce qui induit un risque important d'inertes non contrôlés (amiante...).

Une dérégulation de l'équilibre des eaux en période pluvieuse amenant à un renforcement important de la turbidité des eaux et des risques d'inondation.

Une pollution accrue de l'ensemble des bassins versants en raison de la circulation d'une noria de camions à l'origine de pollutions particulières, liquides et atmosphériques.

La destruction de l'équilibre du biotope actuel.

Un risque important de pollution par poussières au Nord-Est du site en période de vent de Sud s'engouffrant par la vallée du Saint Laurent.

Les nuisances importantes pour le voisinage

Il convient au préalable de noter une action en justice en cours à l'encontre de la Société Yves Le Pape et Fils Travaux Publics, par les riverains de son CET de classe 3 situé à Plomelin, motivée notamment par la présence de déchets ne relevant pas de la classe 3.

On peut estimer en première approche un flux de transport considérable ; avec de l'ordre de 10 à 30 camions par jour, aller et retour, on aurait une entrée ou une sortie toutes les dix minutes au maximum. Cela signifie beaucoup de bruit (levage des bennes), une activité incessante de chargeuse, un niveau de poussière, de boue totalement destructeur de l'environnement proche et des nuisances sonores importantes.

Dans ce contexte, il convient de souligner le risque de perturbation de l'équilibre et de la santé des riverains en cas de concrétisation de ce projet de CET.

Conclusion

Si l'on reprend les propos de Monsieur Le Pape, lors de la réunion publique du 12/07/2001, la hauteur du site va passer de la côte 83 à 87 par rapport au niveau de la mer.

Par rapport à l'ensemble du bassin versant, on sera autour du point le plus haut, avec trois effets:

Un effet naturel de vase communicant pour les effluents liquides pollués du CET, au détriment de l'ensemble des bassins versants des ruisseaux de Saint Laurent et de Saint Jean.

Un effet visuel négatif important.

Un effet sonore sur l'ensemble de la vallée des ruisseaux.

Ce projet constitue donc un risque grave qui pourrait avoir des répercussions non seulement sur les sites terrestres mais également sur la baie maritime de Concarneau.

Voir aussi

Lettre Ouverte de l'Association du Menhir de Kervigot au Maire de Concarneau
Pour la défense des sources des ruisseaux de Saint Laurent et de Saint Jean.